



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

01 FEV. 2021

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Affectation des résultats budgétaires 2020 au BP 2021	N° 03/21	28 janvier 2021

Fait à Istres le 02 FEV. 2021

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

Sous-Préfecture d'Istres
(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

02 FEV. 2021

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 03/21

Objet de la délibération : Affectation des résultats budgétaires 2020 au BP 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, M. Philippe GINOUX, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Louis LESCOT, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

Mme Marylène BONFILLON à M. Didier KHELFA
M. Jean-Pierre FRICKER à M. Pierre RAVIOL
M. Henri PONS à Mme Marie-France SOURD
M. Olivier MICHEL à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 20
Procuration : 4
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : M. Didier REAULT

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14,

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2020 au Syndicat Mixte.

Ce compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2020.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget constaté à la clôture de l'exercice 2020 se solde par un excédent de **43 170.32 €**.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2020 est de **415 352.94 €**.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

AFFECTE les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2020 au budget 2021, comme suit :

Affectation des résultats 2020 au BP 2021	
Section de fonctionnement : Recettes Compte 002 « Excédent de fonctionnement 2020 »	415 352.94 €
Section d'investissement : Recettes : Compte 001 « excédent d'investissement 2020 »	43 170.32 €

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.